

# Le droit de grève mis sous pression

■ Le fédéral laisse quinze jours aux partenaires sociaux, mais est prêt à agir en cas d'échec.

**T**ic-tac, tic-tac... Les syndicats et le patronat ont reçu un rabiot du gouvernement fédéral pour se mettre d'accord sur la modernisation du droit de grève. Les principaux ministres de la majorité "suédoise" (réunis en kern) ont validé, vendredi matin, la prolongation de quinze jours de ces délicates négociations au sein du groupe des Dix.

Pour rappel, depuis les débordements constatés lors de la grève de la FGTB à Liège en octobre (blocage d'une autoroute et décès de deux personnes qui serait lié aux bouchons), les partenaires sociaux ont été chargés

d'actualiser le texte du "gentlemen's agreement" de 2002 qui détaille ce qui est permis ou pas de faire lors d'une grève. Mi-février, syndicats et patrons s'étaient quittés sur un premier échec. Depuis, les pourparlers ont été relancés, mais ils n'ont toujours pas pu aboutir à un accord au sein du groupe des Dix.

La majorité fédérale leur laisse donc à nouveau un délai supplémentaire aux interlocuteurs sociaux. En espérant que, cette fois, un consensus pourra se dégager. En l'absence d'accord, le gouvernement devra trancher lui-même. Et vu l'état des relations entre le CD&V et les autres partis flamands de la majorité, cela s'annonce pratiquement

impossible. Or, le gouvernement est à la veille d'échéances délicates avec le prochain conclave budgétaire qui s'annonce thermonucléaire...

La "suédoise" va mettre la pression maximale sur le groupe des Dix pour qu'il réussisse à un accord. Le Premier ministre Charles Michel (MR) a convoqué une réunion des chefs de groupe des partis de la majorité à la Chambre. Ces derniers seront chargés de préparer le terrain et de mettre en place un plan de bataille pour restreindre d'autorité le droit de grève si les organisations syndicales continuent à freiner des quatre fers.

**Le CD&V aura un gros problème de conscience à dézinguer la capacité d'action des syndicats.**

**Les textes sont prêts**

Plusieurs textes limitant la liberté d'action des syndicats sont déjà sur la table des députés. Le MR a déposé une proposition de loi visant à garantir aux citoyens la liberté de se rendre sur son lieu de travail (malgré d'éventuels barrages

routiers de syndicalistes, par exemple). Les libéraux flamands ont été plus radicaux et ont déposé un texte qui, s'il était voté, doterait les organisations syndicales d'une personnalité juridique. L'Open VLD a pris de vitesse la N-VA qui comptait faire exactement la même chose...

Laquelle de ces propositions de loi pourrait servir de base aux discussions politiques en cas d'échec des partenaires sociaux? Il est trop tôt pour le dire. Au sein de la majorité fédérale, il est clair que l'on souhaite éviter de devoir trancher. Le CD&V et son vice-Premier ministre Kris Peeters auraient un gros problème de conscience s'il devait réduire le champ d'action des syndicats.

**F.C.**